

2018

TRIBUNAL

# Eau d'Air-Bel : les habitants exigent la transparence

Des concentrations de légionelles jusqu'à 40 fois supérieures aux taux réglementaires dans certains bâtiments : ce sont les résultats accablants des dernières analyses réalisées par l'Agence régionale de santé (ARS) à la cité Air-Bel. Ce document, daté d'avril dernier, a été présenté hier au juge des référés par Soraya Slimani, l'avocate des locataires de cette cité du 11<sup>e</sup>. 347 foyers (sur les 1 200 que compte la cité, soit environ 6 000 habitants concernés, ainsi qu'une crèche, deux écoles, et un centre social) ont engagé une procédure contre les bailleurs (Erilia, Unicil, Logirem) pour la désignation d'un expert indépendant apte à se prononcer sur la qualité de l'eau distribuée dans ces logements.

Objectif : "mettre fin à la culture du secret" qui, selon l'avocate des plaignants, fait encourir à cette population de graves risques sanitaires.

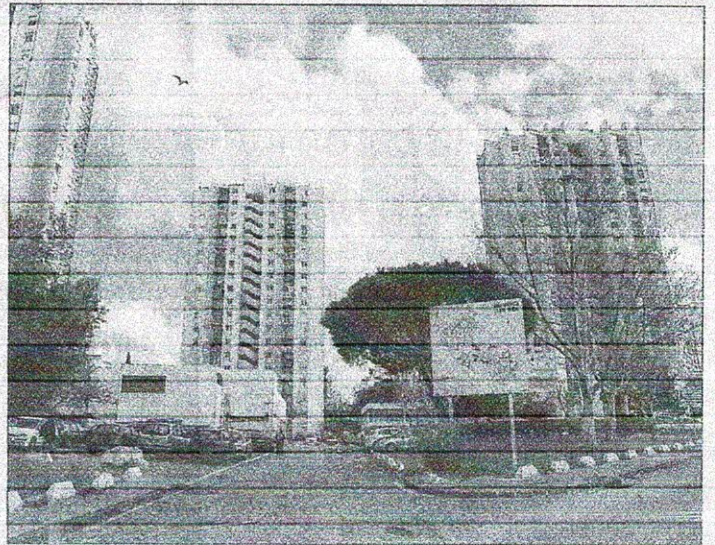
Car à Air-Bel, le problème ne date pas d'hier. En 2011 déjà, une légionellose a été diagnostiquée chez un habitant et des analyses avaient révélé la présence de légionelles dans les canalisations d'eau chaude de la cité. "Mais on n'a pas informé les habitants, qui sont restés exposés", a rappelé M<sup>e</sup> Slimani. Cinq ans plus tard, le scandale éclate lorsqu'un père de famille de 46 ans, habitant de la cité, décède à Dijon de la légionellose. D'après l'ARS, le lien n'est pas établi entre l'eau de la cité et cette contamination (les souches de lé-

gionelles étaient différentes). Néanmoins, une désinfection au chlore des canalisations est exigée. Périodiquement des "flashes" de chlores sont réalisés, tellement intenses que les habitants se plaignent de problèmes dermatologiques et gastriques. "C'est de l'eau de javel que ces gens doivent boire !" s'est indignée l'avocate. Une eau, qui parfois tourne au jaune pastis en raison de réactions chimiques dans les canalisations, devenue insommatable en fait. La plupart des habitants s'approvisionnent en eau minérale. Grâce à leur mobilisation, les bailleurs ont récemment accepté une exonération des charges d'eau chaude pour 2017 et 2018. La préfète a

l'égalité des chances ayant été saisie de la question, les travaux Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine) programmés sur Air-Bel, dont la rénovation des kilomètres de canalisations, doivent être accélérés. Mais en attendant un nouveau réseau (fin 2019, au mieux), les habitants réclament la transparence. D'où l'expertise réclamée hier. Une demande jugée "inutile" par les bailleurs qui plaident pour une médiation judiciaire. Réponse de M<sup>e</sup> Slimani : "Cette problématique relève de la santé publique et on ne transige pas avec la santé."

L'affaire a été mise en délibéré au 28 juin.

S.Ma.



Air-Bel, 6 000 habitants, deux crèches, deux écoles, un centre social. Et une eau courante toujours imbuvable. / PHOTO DAVID ROSSI